CENTRE D'ACCUEIL ET DE SOINS HOSPITALIERS DE NANTERRE
Hôpital Max Fourestier

Décision n° 2022-22/HDN/DG du 11 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Hugues SERVIERES

Roger Prévot
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ

La directrice,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2018, signé par la ministre des Solidarités et de la Santé et le ministre de l'Intérieur, nommant madame Luce LEGENDRE, directrice du centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre à compter du 1er janvier 2019.

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Hugues SERVIERES, cadre du Pôle de santé mentale, pour la signature des autorisations de sortie de courte durée pour les personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement.

Article 2 : La présente est notifiée à l'intéressé. Elle est consultable sur l'intranet et le site internet du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de Nanterre. Elle est au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts de Seine.

Article 3 : Cette décision de délégation prend effet le 11 mars 2022.

A Nanterre, le 11 mars 2022

La directrice de l'Hôpital de Nanterre et de l'EPS Roger Prévot

Luce LEGENDRE